



Menacée de pénal pour un acte que je n'ai pas commis sur facebook

Par **loccitane**, le **29/05/2009** à **16:51**

Bonjour,
Je suis sur facebook et j'ai mis des photos, notamment une photo souvenir d'une 30aine de personnes d'une association où je suis membre sur laquelle je n'avais fait AUCUN commentaire. Sur toutes mes photos, mes "amis" peuvent cliquer sur les visages pour les nommer.
"Un ami" a ainsi nommé les deux directeurs par des propos injurieux. Je ne m'en suis jamais rendu compte étant donné la quantité d'informations journalière que facebook délivre et que je ne consulte pas spécialement toutes mes photos. Je filtre les commentaires des photos mais pas les marquages de visage étant donné que je connais les gens des photos et qu'il y en avait une 30aine! Aujourd'hui, des deux personnes veulent me mettre au pénal en plus de sanction au sein associatif. Une des deux est retraitée de la police. Je suis de bonne foi en affirmant à ces gens que je n'ai ni écrit ni pensé ces propos. J'ai supprimé de suite, à leur demande, la photo compromettante et j'ai désactivé mon compte. Le côté pénal me fait peur pour les répercussions ds mon boulo (suis fonctionnaire). Je me sens victime.
Qu'est-ce que je risque et que puis-je faire? Ils veulent me rencontrer pour avoir ma version, que leur dire?

Par **citoyenalpha**, le **29/05/2009** à **17:32**

Bonjour
mdr ne vous inquiétez pas si vous avez répondu à leur demande LEGITIME de retrait des poursuites pénales ne seront pas engagées par le procureur.
Vous pouvez être tranquille mais effectivement il convient d'être vigilant sur le contenu de vos profis surtout s'ils peuvent être modifier par d'autres et de répondre aux sollicitations des personnes dont l'accord explicite n'a pas été obtenu et dont le droit à la dignité a été bafoué.
Dans votre

cas vous avez agît comme il convenait.rnrnRestant à votre disposition